

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La CGT prend acte des orientations de France télévisions sur la création audiovisuelle

La CGT de France télévisions, premier syndicat du groupe public, prend acte des orientations en matière de production dévoilées par la direction le 9 janvier.

Faut-il rappeler le combat constant que la CGT mène depuis des décennies contre les décrets Tasca, l'externalisation de la production et de la fabrication de nos programmes financés très majoritairement par notre entreprise publique ?

Ces orientations semblent inverser enfin le mouvement d'externalisation et redonner à FTV sa capacité à exercer son métier de producteur délégué via MFP^(*). Reste à l'articuler avec celui de producteur exécutif via la filière intégrée qui elle aussi devra être développée dans le cadre du pacte de priorité sur le recours aux moyens internes.

L'annonce de la mise à l'antenne sur France 2 d'un feuilleton quotidien à compter du 1^{er} janvier 2018, produit par MFP (et qui serait fabriqué par les équipes de la filière), doit être expertisée.

Elle ne doit évidemment pas s'accompagner de la suppression d'un de nos sites de production en région mais contribuer à pérenni-

ser l'ensemble de la filière de production en y associant MFP et FTD^(*) pour la commercialisation des droits des programmes.

En l'état, l'équation semble assez difficile, car la fabrication de ce nouveau feuilleton va demander des ressources conséquentes en terme d'emplois. Quid de l'objectif de -500 ETP à l'horizon 2020 ?

D'où viendront les personnels permanents qui pourraient être affectés à ce nouveau projet. S'agira-t-il de recrutements ? Où seront faites les économies pour tenir les objectifs ? S'il s'agit de redéploiements, quels seront les secteurs qui seront mis à contribution ?

La CGT est prête à relever le défi d'une montée en puissance de la production et fabrication en interne mais pas à n'importe quel prix, pas au détriment des personnels qui pourraient voir leurs conditions de travail dégradées en raison des suppressions de postes ou de la réduction du périmètre d'activités.

Mais avant de tirer des conclusions hâtives, la CGT veut connaître précisément le projet et ses conséquences sur l'entreprise et le groupe. Ce point sera à l'ordre du jour du Comité de groupe du 25 janvier prochain.

Paris, le 11 janvier 2017

^(*) MFP et FTD : Multimédia France Productions et francetv distribution, filiales du groupe France télévisions.